

GUIDE DE BIENVENUE



 **Sépaq**
Réserve faunique
Rouge-Matawin

Guide de Bienvenue, de la Réserve Faunique Rouge-Matawin

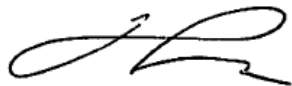
BIENVENUE DANS LA RÉSERVE FAUNIQUE ROUGE-MATAWIN

Toute l'équipe de la réserve faunique Rouge-Matawin est heureuse de vous accueillir dans ce haut lieu de villégiature. Les réserves fauniques sont des territoires exceptionnels de notre patrimoine naturel et, y vivre un séjour, constitue une expérience hors du commun. Imprégnez-vous de l'air pur, de la beauté pittoresque d'un paysage grandiose dans le respect d'une nature habitée par une faune et une flore des plus spectaculaires.

Nous vous invitons à consulter le *Guide de bienvenue* qui vous propose des renseignements pratiques afin de répondre à vos interrogations courantes. Des aspects pratiques concernant votre séjour y sont abordés tels que la présentation du territoire, la pratique des activités, la sécurité, l'utilisation des équipements et la réglementation.

Je me joins au personnel pour vous souhaiter la bienvenue dans la réserve faunique Rouge-Matawin et pour vous inviter à profiter pleinement de votre séjour dans cet environnement unique.

Bon séjour et profitez-en bien!



Roger Lemieux
Directeur

1 - PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

HISTOIRE DE LA RÉSERVE FAUNIQUE ROUGE-MATAWIN

Le territoire de la réserve faunique Rouge-Matawin a fait l'objet de plusieurs modifications depuis sa création et son histoire est intimement liée à celle du parc national du Mont-Tremblant. En 1924, le ministère des Terres et Forêts souhaite protéger davantage la faune, régulariser les cours d'eau et mettre de l'ordre dans les concessions forestières en transformant les parcs du Québec en réserves forestières. Toutefois, comme les parcs relèvent de la juridiction d'un autre ministère cela ne s'avère pas aussi simple. Des changements sont apportés à certaines dispositions dans la loi ce qui permet la création de la réserve forestière de la Montagne-Tremblante, attenante au parc de la Montagne-Tremblante et qui fait 3 108km² (le parc fait seulement 60 km² à cette époque). En 1925, les changements sont officiellement adoptés et le parc obtient son statut de réserve forestière tout en conservant son nom de parc. La nouvelle réserve est sous l'autorité du ministère des Terres et Forêts tandis que le parc est sous celle du ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries.

En 1981, le gouvernement du Québec adopte le décret 208-81 qui modifie les limites territoriales du parc du Mont-Tremblant. La partie nord est confiée à la nouvelle réserve faunique Rouge-Matawin qui couvre ainsi une superficie de 1 655 km². Plus tard, en 1990, 261 km² sont restitués au parc national du Mont-Tremblant; la réserve s'étend maintenant sur 1 394 km².

En 1995, le gouvernement du Québec confie la gestion de toutes les réserves fauniques du Québec à la Sépaq.



Guide de Bienvenue, de la Réserve Faunique Rouge-Matawin

EXPLOITATION FORESTIÈRE

L'exploitation forestière a constitué l'activité dominante au temps du parc de la Montagne-Tremblante soit de 1895 à 1961. Par la suite, les compagnies y ont poursuivi leurs activités malgré le développement des activités de plein air jusqu'à la fin des années 1970. La Loi sur les parcs met fin à l'exploitation forestière dans le parc du Mont-Tremblant tel qu'on le connaît aujourd'hui, mais cette activité se poursuit dans la réserve faunique Rouge-Matawin.

Ainsi, dès 1855, des compagnies obtiennent des concessions sur le territoire du futur parc, mais la date des débuts de l'exploitation des forêts n'est pas claire. On sait toutefois qu'en 1868, on exploitait les forêts de la vallée de la Diable alors qu'à l'est, à la même époque, l'exploitation atteignait le bassin de la rivière L'Assomption, à l'extérieur du parc. L'expansion des chantiers de coupe à travers le territoire obéit à l'existence des cours d'eau, les rivières Rouge, du Diable et Matawin, qui sont les seules voies permettant de transporter le bois.

Jusqu'en 1937, la C.I.P. exploite les résineux le long de la vallée de la Diable, puis elle se tourne vers les forêts des bassins des rivières Rouge et Macaza. Tout le territoire du parc est touché par l'installation des grandes compagnies forestières. La E.B. Eddy (Hull) acquiert les forêts du bassin de la rivière Rouge en 1926 et la Consolidated Paper Ltd celles du bassin de la Matawin au nord de Saint-Donat en utilisant des droits de coupes obtenus en 1932. Les principaux éléments du réseau routier du parc sont développés par des compagnies et, entre 1948 et 1950, la Consolidated Bathurst met en place une route reliant Saint-Donat à Saint-Guillaume-Nord et Saint-Michel-des-Saints via le lac Caribou. Cette compagnie installera le plus important chantier du parc : le dépôt Cyprès, une cinquantaine de bâtiments qui seront utilisés de 1948 à 1969.

Vers 1958, on abolit le droit de chasse dans le parc, mais quelques clubs poursuivent leurs opérations en ne se concentrant que sur la pêche. À cette période, le territoire du parc atteint une superficie de 3 185 km² et abrite 36 clubs privés. Une douzaine de ces clubs se trouvaient sur le territoire du parc actuel, et une vingtaine sur le territoire qui est devenu la réserve faunique Rouge-Matawin.

En 1968, six clubs et une pourvoirie contrôlent des territoires de pêche dont le club des Quatorze qui a acheté un camp de la Consolidated Paper Ltd au nord-ouest du lac Lusignan qui fait aujourd'hui partie de l'est de la réserve faunique Rouge-Matawin. À l'époque de la réserve de Joliette, (qui une partie du territoire est devenue la Zec Lavigne et l'autre le secteur de L'Assomption du parc national du Mont-Tremblant en 1981), on a exploité le bois franc des secteurs des lacs John, Mathias et Sec pour une scierie de Saint-Michel-des-Saints.

À de nombreux endroits, différents éléments témoignent de la période des chantiers forestiers. Pour répondre à ses besoins, l'industrie forestière devait aménager le territoire : ouvrir des chemins et des portages, bâtir des camps et des dépôts de matériel, construire des barrages. Lentement, dans cette immense forêt, les compagnies ont établi la base d'un réseau d'accès et de sites encore présents aujourd'hui.

Guide de Bienvenue, de la Réserve Faunique Rouge-Matawin

PRINCIPAUX ATTRAITS

Tantôt fougueuse, tantôt indolente, la rivière Rouge et la sinueuse et mystérieuse rivière Matawin sont des incontournables pour les amateurs de canotage et de kayak. Que ce soit pour un séjour en canot-camping ou tout simplement pour une journée de détente, ces deux rivières vous feront découvrir la beauté méconnue de ces vallées.

La portion du sentier Trans Québec traverse la réserve faunique Rouge-Matawin d'est en ouest sur une distance de 80 km et très appréciée des motoneigistes. Un nouveau sentier de quad quatre-saisons a été inauguré à la fin novembre 2008 dans la réserve faunique Rouge-Matawin. Cette piste de 94 km traverse le territoire d'ouest en est, reliant ainsi les régions des Laurentides et de Lanaudière. Pour plus de renseignements, voir la page 20.

AMÉNAGEMENTS FAUNIQUE ET AUTRES

La forêt de la réserve faunique Rouge-Matawin est exploitée par l'industrie forestière en vertu de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestiers (CAAF) accordés par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec. Comme prévu au Plan de mise en valeur de la réserve faunique Rouge-Matawin, la réserve faunique Rouge-Matawin procède à des travaux d'aménagement faunique notamment pour améliorer le potentiel halieutique de certains lacs afin d'assurer la pérennité des ressources et dans le souci d'une exploitation rationnelle de son territoire. Dans le souci de mieux harmoniser les pratiques forestières avec les activités offertes dans la réserve, des discussions sont initiées par la Sépaq auprès de l'industrie pour que soient appliquées des mesures visant à minimiser les conflits d'usage et les impacts sur la biodiversité, le paysage et l'ambiance entourant ces activités récréatives.

Parmi les orientations et les choix de développement à long terme retenus dans le Plan de mise en valeur de la réserve faunique, plusieurs interventions ayant pour but d'améliorer la qualité de l'expérience recherchée par les utilisateurs, ont été réalisées depuis 2008 :

- Amélioration des accès à différents territoires de la réserve faunique
- Aménagement de stations d'éviscération
- Aménagement d'un nouveau secteur de 3 chalets au lac Legendre.
- Amélioration sur plusieurs chalets : nouvel ameublement, fenêtres et portes plus étanches, ajout ou changement des unités de chauffage au propane.
 - Aménagement de trois sites en prêt-à-camper au camping de la Sucrierie (tentes-roulottes)
 - Travaux d'analyse de plusieurs lacs pour développer le potentiel halieutique.
 - Inventaire de la population d'originaux en 2008.
 - Ensemencement d'omble de fontaine
- Production d'une nouvelle carte routière et de cartes de chasse (les cartes de chasse sont disponibles sur notre site web)
- Développement – Construction de cinq (5) chalets Modik
- Développement – Installation de trois (5) tentes Hékipia
- Rénovation – Accueil de La Macaza
- Amélioration du réseau routier

Guide de Bienvenue, de la Réserve Faunique Rouge-Matawin

2 - INFORMATIONS SUR LE SÉJOUR

POSTES D'ACCUEIL

Deux postes d'accueil desservent le territoire de la réserve faunique :

- La Macaza, situé à 16 km au nord-est du village de La Macaza.
- Saint-Michel-des-Saints, situé à 26 km à l'ouest du village de Saint-Michel-des-Saints.

SERVICES OFFERTS

- Accueil et enregistrement pour l'hébergement, la pêche, le camping et la chasse
- Location d'équipements (canot, kayak, planche à pagaie, chaloupe et moteur)
- Information générale
- Autorisation d'accès pour le parc national du Mont-Tremblant
- Boutique Faune
- Mini-dépanneur

HEURE D'ARRIVÉE ET DÉPART

Arrivée : À compter de 17 h 00

Départ : Avant 13 h 30

Pour permettre à l'équipe d'entretien d'effectuer un travail de qualité avant l'arrivée des prochains clients, nous vous demandons de respecter l'heure de départ.

VISITEURS

Les membres du groupe qui ont été désignés lors de l'enregistrement sont les seules personnes autorisées à se trouver dans le chalet. Aucun visiteur n'est admis et la substitution de personnes en cours de séjour n'est pas autorisée. Les capacités minimales et maximales du chalet s'appliquent au nombre d'adultes et la tarification est établie en fonction de ce nombre de personnes.

TOURNÉE DU PERSONNEL

Un membre du personnel exécute une tournée régulière des chalets. Soucieux de votre bien-être, il s'informe du déroulement de votre séjour, répond à vos questions et apporte les correctifs nécessaires advenant le fonctionnement inadéquat d'un équipement. Nous vous invitons à vous rendre au poste d'accueil si vous éprouvez quelque difficulté que ce soit en cours de séjour.

COMMENTAIRES

Si un problème de toute nature vient perturber votre séjour, nous vous prions de le mentionner sans tarder à un employé de la réserve faunique. Votre plainte, vos commentaires ou vos observations seront traités immédiatement et nous ferons le maximum pour remédier à la situation.

Guide de Bienvenue, de la Réserve Faunique Rouge-Matawin

PROPRETÉ

En tout temps, vous devez laisser tout lieu occupé et tout équipement utilisé dans un état d'ordre et de propreté.

DÉCHETS ET RÉCUPÉRATION

Par souci pour le maintien de la santé de l'environnement, vous devez disposer vos déchets dans les endroits prévus à cette fin et vous abstenir de jeter dans la nature quelque objet que ce soit, ce qui vous évitera également d'attirer des animaux indésirables.

L'équipe de la réserve faunique met à votre disposition des bacs pour la récupération des bouteilles et des cannettes. Soyez vigilant et ne disposez dans ces bacs que les matières récupérables.

Lors de vos déplacements, il est de mise d'apporter un sac à ordures afin de récupérer les déchets de la journée et d'en disposer dans les contenants appropriés. Une saine gestion des matières résiduelles contribue à la mission de conservation des réserves fauniques.

EAU POTABLE

L'eau courante est potable dans les chalets du Lac Sapin et le chalet Balsam ainsi que sur le camping du Lac des Sucreries.

Dans toutes les autres unités d'hébergement, vous devez apporter de l'eau embouteillée ou faire bouillir l'eau pendant une minute avant de la consommer.

ENVIRONNEMENT SANS FUMÉE

La loi sur le tabac interdit à toute personne de fumer à l'intérieur des bâtiments de la Sépaq. Par souci de la gestion de l'air et afin de s'assurer qu'aucune odeur de tabac ne persiste, des frais d'entretien de 150 \$ seront facturés aux responsables de la réservation advenant que des personnes aient fumé dans ces endroits.

TRANSPORT FORESTIER

Des véhicules chargés de bois ou destinés à la récolte circulent sur le territoire. Faites toujours preuve de prudence et gardez bien votre droite.

3 - ACTIVITÉS, SERVICES ET ATTRAITS

La brochure pêche et chasse du réseau Sépaq, contient une foule de renseignements utiles sur les activités de plein air, de villégiature, de chasse et de pêche qui se pratiquent dans le réseau des réserves fauniques. C'est avec plaisir que nous vous remettrons un exemplaire.

PÊCHE

La pêche est une activité de premier plan dans la réserve faunique Rouge-Matawin. Plus de 400 plans d'eau sont accessibles aux pêcheurs. Différentes options sont proposées selon le type de séjour du visiteur. La liste des lacs et plans d'eau offerts par produit est disponible au poste d'accueil et sur le site internet de l'établissement.

Les activités de pêche dans la réserve faunique Rouge-Matawin suivent un plan déterminé à l'avance et approuvé par le ministère des Ressources naturelles. La liste des plans d'eau offerts peut varier selon l'état des routes et l'atteinte des quotas.

À la journée ou en séjour, en lacs ou en rivière, vous pouvez vous adonner à la pratique de la pêche selon les modalités qui s'appliquent.

Il est obligatoire de déclarer ses captures avant de quitter la réserve.



CHASSE À L'ORIGNAL

S'échelonnant sur trois semaines à compter de la mi-septembre, cette activité recherchée par les chasseurs garantit un territoire exclusif de chasse à chaque groupe. Pour chacune des périodes de chasse, des secteurs sont assujetties au tirage au sort. Différents types d'hébergement sont proposés selon le secteur de chasse : chalets, chalets Modik, camps rustiques et camping. Il est possible de consulter les cartes topographiques de chaque zone sur notre site Internet au www.sepaq.com

CHASSE AU CERF

S'échelonnant de la fin octobre à la fin novembre, cette activité recherchée par les chasseurs garantit un territoire exclusif de chasse à chaque groupe. Pour chacune des périodes de chasse, les secteurs sont assujettis au tirage au sort. Différents types d'hébergement sont proposés selon

Guide de Bienvenue, de la Réserve Faunique Rouge-Matawin

le secteur de chasse : chalets, camps rustiques et camping. Il est possible de consulter les cartes topographiques de chaque zone sur notre site Internet au www.sepaq.com

CHASSE AU PETIT GIBIER

La chasse au petit gibier se déroule à compter du début septembre jusqu'en novembre. Plusieurs centaines de kilomètres de sentiers sillonnent le territoire procurant ainsi l'accès à cet habitat de choix pour les espèces convoitées que sont la gélinotte huppée et le tétras des savanes.

- **Secteur La Macaza :**
Chasse à la journée avec ou sans hébergement
- **Secteur St-Michel-des-Saints :**
Chasse à la journée avec ou sans hébergement
- **Secteur Nord de la réserve :**
Chasse réservé à l'hébergement en forfait chasse au petit gibier

Le chasseur est tenu de vérifier les secteurs disponibles auprès du personnel des postes d'accueil.

CANOT-CAMPING

La descente de la rivière Matawin est particulièrement intéressante en début de saison et jusqu'à la fin juin lorsque le niveau de l'eau est élevé ou moyen. Les difficultés qu'on y rencontre en font un parcours intermédiaire. La descente de la rivière Rouge est bien connue des amateurs experts en descente de rapides. Sa portion des 21 milles est très populaire, mais réservée aux canoteurs chevronnés. Des droits d'accès sont nécessaires pour séjourner sur ces deux parcours.

CUEILLETTE DE FRUITS SAUVAGES

Selon la période de l'été, vous trouverez des bleuets et des framboises en abondance sur le territoire de la réserve faunique. Informez-vous au personnel des endroits où les fruits sont mûrs pour la cueillette.

Guide de Bienvenue, de la Réserve Faunique Rouge-Matawin

CAMPING

La réserve faunique Rouge-Matawin propose plusieurs emplacements de camping répartis sur le territoire. La liste qui suit vous permettra de faire un bref survol des options qui s'offrent à vous.

Secteur Saint-Michel-des-Saints		
Camping	Type	Description
Baie-des-Dix-Milles	Rustique	<ul style="list-style-type: none">▪ 16 km du poste d'accueil de Saint-Michel-des-Saints.▪ Sur la rive du lac Dix-Milles.▪ Quelques sites avec vue sur l'eau.▪ Chiens en laisse autorisés.
Donsil	Rustique	<ul style="list-style-type: none">▪ Tous les sites ont une vue sur l'eau.▪ Idéal pour des familles ou amis qui veulent être à proximité l'un de l'autre.▪ 8 km du poste d'accueil de Saint-Michel-des-Saints.▪ Chiens en laisse autorisés.
Mosquic	Rustique	<ul style="list-style-type: none">▪ 31 km du poste d'accueil de Saint-Michel-des-Saints.▪ Plusieurs emplacements avec vue sur le lac Mosquic.▪ Chiens en laisse autorisés
Odelin	Rustique	<ul style="list-style-type: none">▪ 25 km du poste d'accueil de Saint-Michel-des-Saints.▪ Plusieurs emplacements ont une vue ou un accès sur le lac Odelin.▪ Point de départ pour le canot-camping sur la rivière Matawin.▪ Chiens en laisse autorisés.
Rivière Matawin	Groupe (10 à 20 personnes)	<ul style="list-style-type: none">▪ 17 km du poste d'accueil de Saint-Michel-des-Saints.▪ Sur les rives de la rivière Matawin.▪ Chiens en laisse autorisés.

Guide de Bienvenue, de la Réserve Faunique Rouge-Matawin

Secteur de la Macaza		
Camping	Type	Description
Lac des Sucrieries	Aménagé sans services	<ul style="list-style-type: none">• Animaux domestiques interdits.• À quelques minutes du poste d'accueil de la Macaza.• Quelques emplacements saisonniers.
Lac-Jamet	Rustique	<ul style="list-style-type: none">• 15 km de l'accueil de la Macaza.• Chiens en laisse autorisés
Baie-Noire (lac Cinq-Doigts)	Rustique	<ul style="list-style-type: none">• 19 km de l'accueil de la Macaza.• Plusieurs emplacements avec vue sur le lac.• Départ pour le canot-camping.• Chiens en laisse autorisés
Flat-Dame	Rustique	<ul style="list-style-type: none">• Camionnette fortement recommandée• 11 km du poste d'accueil• Chiens en laisse autorisés

Secteur de L'Ascension		
Camping	Type	Description
L'Ascension	Rustique	<ul style="list-style-type: none">• Situé à l'entrée du secteur de L'Ascension sur les rives de la rivière Rouge.• Chiens en laisse autorisés

SERVICES

Location d'équipement : Canot, kayak, planche à pagaie, vestes de flottaison, avirons, moteurs hors bord et chaloupes sont disponibles en location aux postes d'accueil.

Dépanneur : Trousse de sécurité nautique, glace, eau, bois, vers de terre, articles pour la pêche, insectifuge, breuvages et croustilles sont disponibles aux postes d'accueil.

Boutique Faune : Vêtements, souvenirs, publications et articles de plein air sont disponibles aux postes d'accueil

MODALITÉS DE PÊCHE

- **Villégiature-pêche**

À votre arrivée, vous recevrez votre plan de pêche, valide pour la durée de votre séjour. Ce plan de pêche comporte des espaces pour inscrire vos résultats de pêche. Il est obligatoire de le compléter quotidiennement et de les remettre au poste d'accueil ou dans les boîtes prévues à cet effet à la fin du séjour. Les clients peuvent aussi laisser leur formulaire complété sur la table de leur hébergement.

Il n'est pas possible de pêcher en tout temps sur certains lacs situé en face des hébergements. Ces lacs font parti du plan de pêche et sont attribués selon un calendrier établi à l'avance. Toutefois, selon certaines conditions, il est permis de pêcher sur le lac en face de chaque hébergement à compter de 17h00 la journée de votre arrivée. Si vous pêchez sur le lac en face de l'hébergement la journée de votre départ, vous devez libérer les chaloupes à 17h00.

NB : Les hébergements doivent être libérés à 13h30 la journée de votre départ.

Prenez le temps de consulter votre fiche de séjour, car vous y trouverez l'information sur les limites de prises et de possession à respecter selon les espèces.

- **Pêche quotidienne**

Vous pouvez réserver un plan d'eau pour la pêche quotidienne à partir du premier samedi d'avril pour l'année en cours.

RÉGLEMENTATION POUR LA PÊCHE

- **Droits d'accès et permis de pêche**

Informez-vous auprès de nos préposés à l'accueil. De plus, le site internet du ministère du développement durable, de l'environnement, de la faune et des parcs complète l'information sur cette activité.

- **Droits d'accès à la pêche**

Ce sont des autorisations émises par les réserves fauniques qui permettent la pratique de la pêche aux endroits et aux dates spécifiées sur le droit d'accès. Le coût est par jour et par personne. Vous devez également prévoir la location d'une embarcation. Si vous avez opté pour un forfait de pêche, les droits d'accès et l'utilisation d'une embarcation sont inclus dans le forfait pour la durée de votre séjour.

- **Permis de pêche**

Pour pêcher, il faut être titulaire d'un permis de pêche et le porter sur soi pendant la pratique de l'activité. Le coût du permis est variable selon la durée de l'excursion projetée.

Il peut aussi être possible de pêcher sans permis dans les situations suivantes :

- Une personne peut pêcher en vertu du permis de son conjoint à condition de pêcher en sa compagnie ou d'avoir en sa possession son permis;
- Un mineur peut pêcher en compagnie d'un adulte titulaire d'un permis;
- Un étudiant adulte porteur de sa carte étudiante valide peut pêcher en compagnie d'un adulte titulaire d'un permis.

Si vous pêchez en vertu du permis d'une autre personne, les poissons que vous capturez sont inclus dans la limite de prises du titulaire du permis.

Si vous perdez ou altérez votre permis, vous devez vous en acheter un autre pour continuer à pêcher.

Guide de Bienvenue, de la Réserve Faunique Rouge-Matawin

- **Limites de prises et de possession**

Plusieurs sportifs se questionnent sur les limites de prises et de possession. Voici une réponse succincte à la question.

La limite de prises quotidienne comprend les poissons pris et gardés (incluant ceux qui ont été consommés) par le titulaire du permis ainsi que par les personnes qui pêchent sous l'autorité de ce permis au cours d'une même journée.

La limite de possession correspond à la limite de prises quotidienne. Elle correspond au nombre de poissons que l'on peut avoir en sa possession en tout temps et en tous lieux que ce soit sur le lieu de pêche, sur la route ou à la maison.

- **Limites de prises et de possession dans la réserve faunique Rouge-Matawin***

Espèce	Limite de prises	Limite de possession
Ombre de fontaine	7 en tout	7 en tout
Touladi	2 en tout	2 en tout
Grand brochet	4 en tout	4 en tout
Doré	3 en tout (taille 32 à 47 cm)	3 en tout (32 à 47 cm)
Achigan	6	6
Perchaude	50	50

- Ces limites diffèrent d'un territoire à l'autre; le site internet du ministère du développement durable, de l'environnement, de la faune et des parcs vous informe sur les limites des autres territoires québécois.

Il est obligatoire de déclarer ses résultats de pêche afin d'assurer un suivi optimal de la ressource. Tout pêcheur a l'obligation de respecter la limite de prises et de possession. Il doit également déclarer ses résultats de pêche, tel qu'il est prescrit par les règlements de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune à défaut de quoi il pourrait être reconnu coupable d'une infraction.

Guide de Bienvenue, de la Réserve Faunique Rouge-Matawin

MODALITÉS DE CHASSE

- **Droits d'accès à la chasse**

Ce sont des autorisations émises par les réserves fauniques qui permettent la pratique de la chasse aux endroits et aux dates spécifiées sur le droit d'accès. Si vous avez opté pour un forfait chasse, les droits d'accès sont inclus dans le forfait pour la durée de votre séjour.

- **Permis de chasse**

Pour chasser, il faut être titulaire d'un permis de chasse provincial désigné pour l'espèce chassée et le porter sur soi pendant la pratique de l'activité. Le coût du permis est variable selon les espèces de gibier. Si vous perdez ou altérez votre permis, vous devez vous en acheter un autre pour continuer à chasser. Il peut aussi être possible de chasser sans permis dans certaines situations.

Pour plus de détails, informez-vous auprès de nos préposés ou consultez le site internet du ministère du développement durable, de l'environnement, de la faune et des parcs. Il complète l'information sur la pratique de la chasse.

- **Limites de prises et de possession**

La limite de prises quotidienne comprend les gibiers abattus et gardés (incluant ceux qui ont été consommés) par le titulaire du permis ainsi que les personnes qui chassent sous l'autorité de ce permis au cours d'une même journée.

La limite de possession correspond à la limite de prises quotidienne. Elle correspond au nombre de bêtes que l'on peut avoir en sa possession en tout temps et en tous lieux que ce soit sur le lieu de chasse, sur la route ou à la maison.

- **Limites de prises et de possession dans la réserve faunique de Rouge-Matawin***

<u>Espèce</u>	Limite de prises	Limite de possession
Gélinotte huppée Tétras des savanes	5 par jour	15 en tout
Lièvre	5 par jour	aucune

- Ces limites diffèrent d'un territoire à l'autre; informez-vous auprès de nos préposés à l'accueil ou consultez le site internet du ministère du développement durable, environnement, faune et parcs.

Guide de Bienvenue, de la Réserve Faunique Rouge-Matawin

4 - RÉGLEMENTATION

Les réserves fauniques du Québec sont soumises à des lois dont vous devez observer les dispositions afin de vous assurer du bon déroulement de toute activité ou de tout séjour.

Toute personne qui séjourne dans un établissement de la Sépaq, ou qui y pratique une activité, doit se conformer aux dates, heures et endroits mentionnés sur le droit d'accès.

SÉCURITÉ NAUTIQUE

La réglementation fédérale en matière de sécurité nautique interdit d'utiliser une embarcation à moins de transporter à bord de celle-ci, en quantité suffisante et en bon état, le matériel suivant :

Trousse de sécurité nautique*

- Une ligne d'attrape flottante d'au moins 15 m
- Un sifflet
- Une lampe de poche
- Une écope
- Une veste de flottaison individuelle (VFI par personne)
- Des rames/avirons

* En vente à la boutique.

Dans le chalet, vous trouverez des VFI grandeur adulte. Si des enfants vous accompagnent, il est de votre responsabilité de leur procurer des VFI à leur taille.

Qualification

Toute personne conduisant une embarcation de plaisance munie d'un moteur doit avoir en sa possession une preuve de compétence à bord, soit une Carte de conducteur d'embarcation de plaisance (CCEP) ou une attestation qu'elle a suivi et réussi un cours de sécurité nautique au Canada

CIRCULATION ROUTIÈRE

La sécurité routière s'applique à l'ensemble des routes de la réserve. Il est prudent de toujours garder la droite lors de vos déplacements sur des routes forestières. La vitesse maximale permise sur les routes principales de notre territoire est de **50 km/h**.

Guide de Bienvenue, de la Réserve Faunique Rouge-Matawin

VÉHICULES HORS ROUTE

Dans toutes les réserves fauniques, l'utilisation de véhicules hors route (VTT, motoneige) n'est autorisée qu'aux endroits* et aux dates désignés à cette fin.

- Sentiers affiliés à la Fédération québécoise des clubs Quad.
- Sentiers d'accès à vos lacs de pêche.

* Un *sentier de quad quatre-saisons* a été inauguré à la fin novembre 2008 dans la réserve faunique Rouge-Matawin. Cette piste tant attendue de 94 km, traverse d'ouest en est le territoire de la réserve faunique et crée un lien entre les régions des Laurentides et de Lanaudière. La réalisation du projet a été rendue possible grâce à la contribution financière de la Fédération québécoise des clubs quads en partenariat avec le Conseil canadien des distributeurs de véhicules hors route. **LE SENTIER EST FERMÉ À TOUTE CIRCULATION DURANT LA SAISON DE CHASSE.**

Dans tous les cas, vous devrez transporter votre véhicule hors route dans votre véhicule ou remorque afin d'accéder aux sentiers autorisés, puisqu'il est formellement interdit de circuler ailleurs sur le territoire à bord d'un véhicule hors route.

ANIMAUX DOMESTIQUES

Les animaux domestiques sont admis dans les réserves fauniques **SAUF** aux périodes et aux endroits suivants :

- Dans les unités d'hébergement (chalet, camp rustique) et le camping du Lac des Sucrieries (à l'exception des sites 35 à 39)
- Dans les bâtiments publics des réserves (poste d'accueil, cabane à poisson, bâtiment communautaire).
- Sur les plages aménagées en aire de baignade et dans les aires de jeux.

Exception : Dans les réserves fauniques, les chiens guides et les chiens d'assistance en formation ou qui accompagnent une personne aveugle ou une personne présentant un handicap moteur sont admis sans restrictions dans tous les bâtiments et lieux publics. Ils doivent cependant être identifiables en portant un foulard Mira ou le harnais et être tenus en laisse en tout temps. Le code d'éthique de la Fondation Mira doit être respecté par les personnes qui en ont la charge, notamment en conservant avec eux la lettre d'accréditation de la Fondation.

Dans la réserve faunique Rouge-Matawin, et ce pendant la période estivale, les chiens sont autorisés sur les terrains de camping rustiques.

Pendant la période de chasse au petit gibier, les chiens de chasse peuvent dormir dans leur cage située à l'extérieur du chalet ou dans le véhicule de leur maître.

Guide de Bienvenue, de la Réserve Faunique Rouge-Matawin

MOTEURS À ESSENCE

L'utilisation d'un moteur à essence (max. 9,9 c.v.) est permise sur tous les lacs de la réserve faunique Rouge-Matawin attribués à la pêche.

FEUX DE CAMP ET FEUX DE CUISSON



Les feux de camp et les feux de cuisson ne sont permis qu'aux endroits identifiés et aménagés à cette fin. En tout temps, ils doivent demeurer sous la surveillance d'une personne responsable. Ils doivent être éteints avant le coucher.

**Toujours s'informer
d'inflammabilité en forêt
feu**

5 - SÉCURITÉ

Les activités en plein air peuvent comporter certains risques. Vous devez vous assurer de posséder les compétences et habiletés requises à la pratique de l'activité choisie. Il est important de connaître les risques inhérents à cette activité, de respecter vos capacités et de disposer des équipements appropriés. Pour plus d'information, nous vous invitons à consulter la section «Votre sécurité, votre responsabilité» sur notre site Web au www.sepaq.com/secureite/

TROUSSE DE PREMIERS SOINS

Une trousse de premiers soins est disponible au poste d'accueil.

TÉLÉPHONIE – ACCÈS AUX SERVICES – TÉLÉPHONES D'URGENCE

Téléphone cellulaire

La couverture de réseau cellulaire varie d'un fournisseur à l'autre. Nous vous invitons à vérifier avec votre fournisseur la couverture offerte par celui-ci dans la réserve.

Téléphone public

Vous trouverez un téléphone public au poste d'accueil de Saint-Michel-des-Saints.

Numéros de téléphone d'urgence

- Événement qui met en danger votre sécurité ou votre santé (police, incendie, ambulance) 911
- SOS Braconnage 800 463-2191
- Remorquage affilié CAA
 - Territoire de la Macaza 819 275-2104
 - Territoire de L'Ascension 819 275-5324
 - Territoire de Saint-Michel-des-Saints 450 884-5661
- **SOPFEU 800 463-3389**
- **CENTRE ANTIPOISON DU QUÉBEC 800 463-5060**
- **CONSERVATION DE LA FAUNE 418 337-7072**

DANGER DU MONOXYDE DE CARBONE ET CONSIGNE

Même une faible exposition au monoxyde de carbone (CO) peut causer des problèmes de santé graves. Si le CO est aussi dangereux, c'est qu'il s'accumule rapidement dans le sang, réduisant la capacité de ce dernier de transporter l'oxygène dans l'organisme.

Les symptômes d'une intoxication au monoxyde de carbone

Sachez les identifier :

- Exposition légère
 - Symptômes semblables à ceux de la grippe, tels que mal de tête, écoulement nasal, irritation des yeux, etc.
- Exposition moyenne
 - Somnolence, étourdissement, vomissement. Le sentiment de désorientation et de confusion peut rendre difficile pour certaines personnes, la prise de décisions rationnelles telles que de quitter le logement ou d'appeler à l'aide.
- Exposition extrême
 - Évanouissement, lésions cérébrales, mort.

Comment prévenir l'émanation de monoxyde de carbone pendant votre séjour?

L'établissement effectue sur une base régulière la vérification et le nettoyage des équipements à combustion par un technicien qualifié afin de garantir qu'ils sont en bon état de marche.

Toutefois, pour assurer votre sécurité vous devez **respecter les consignes obligatoires suivantes** :

- Assurez-vous que l'apport d'air soit suffisant pour assurer une combustion adéquate (entrebâiller une fenêtre ou la porte).
- Ne pas utiliser les brûleurs de surface ou le four d'une cuisinière à propane ou à gaz naturel pour chauffer votre unité d'hébergement.
- Ne pas utiliser un poêle à fondue alimenté au gaz à l'intérieur.
- Ne pas surchauffer le poêle à bois.
- Ne jamais retirer un avertisseur de monoxyde de carbone ou un détecteur de fumée de son lieu d'installation, ni leur batterie ou leur connexion.

Comment réagir en présence d'une source évidente de CO?

Lorsque votre avertisseur de CO déclenche une alarme, la Sécurité publique recommande :

- D'évacuer tous les occupants de l'unité d'hébergement et vérifiez le nombre de personnes évacuées sur les lieux;
- Si quelqu'un présente des symptômes semblables à ceux de la grippe, composez le 9-1-1;
- D'enlever ou éteindre la source (si son origine est connue);
- D'aérer l'unité d'hébergement;
- Ne jamais réactiver le détecteur de monoxyde de carbone avant que la source ne soit corrigée (si son origine est connue);
- De signaler l'incident à une personne responsable de l'établissement dès que possible.

Détecteurs de monoxyde de carbone

Ils sont, au même titre que les détecteurs de fumée, des gardiens de votre santé. Souvent, lorsque plusieurs équipements (lampes, cuisinière, fournaise) fonctionnent en même temps, le taux de monoxyde de carbone acceptable peut être dépassé et l'alerte de l'avertisseur se met en marche.

Assurez une bonne ventilation de l'unité d'hébergement

Une bonne ventilation de votre unité d'hébergement est essentielle, car :

- Si la quantité de polluants de combustion émis dans la pièce est faible, la ventilation assurera un air de bonne qualité;
- Si la quantité de polluants de combustion est anormalement importante, elle limitera l'accumulation des polluants dans la pièce et, par là même, le risque d'accident.

Il est interdit de colmater les bouches d'aération. Il faut laisser l'air neuf entrer par celles du bas et l'air vicié ressortir par celles du haut.

Informations complémentaires sur le monoxyde de carbone

Pour plus d'information sur le sujet, une vidéo est présentée sur l'utilisation du propane et les risques associés au monoxyde de carbone. Elle peut être consultée sur notre site Internet Web au www.sepaq.com/securite/hebergement.dot

6 - ÉQUIPEMENTS

Vous devez utiliser avec soin et diligence les équipements, le matériel ou les accessoires mis à votre disposition dans le cadre de votre séjour. Si vous constatez qu'un équipement ou un accessoire est manquant ou défectueux, veuillez cesser de l'utiliser et signaler rapidement la situation au personnel de l'établissement à la première occasion. Tout dommage ou blessure résultant de l'utilisation d'un équipement ou d'un accessoire endommagé ou inadéquat est la responsabilité exclusive de son utilisateur.

Note : Les équipements dans cette section ne sont pas présents dans tous les types d'hébergement.

Équipement électrique

Les chalets du lac Sapin et le chalet Balsam sont alimentés en électricité et il n'y a aucun appareil qui fonctionne au propane.

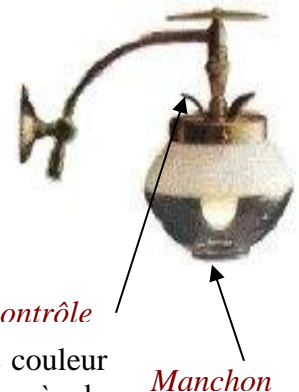
FONCTIONNEMENT DES ÉQUIPEMENTS AU PROPANE ET CONSIGNES

Le propane consomme une quantité importante d'air et c'est pourquoi il faut s'assurer que la ventilation des lieux soit adéquate et que l'évacuation des produits de combustion se fasse de façon efficace.

Tous les appareils sont vérifiés avant chaque séjour par notre personnel.

Lampes

Les lampes au propane sont très fragiles. Si par accident vous touchez le manchon, la lampe deviendra inutilisable. Le bouton de contrôle de la lampe doit être soit complètement ouvert ou complètement fermé. Si la lampe est allumée et que le bouton de contrôle n'est pas ouvert au maximum, celle-ci dégagera une quantité anormalement élevée de monoxyde de carbone.



Pour allumer : ouvrez légèrement le bouton de contrôle, généralement de couleur noire ou rouge, pointez une flamme de briquet, d'allumeur ou d'allumette près du manchon sans le toucher. Dès que le manchon commence à éclairer, tournez le bouton de contrôle au maximum.

Pour éteindre : gardez une lampe de poche sous la main. Ne soufflez pas, ce n'est pas une bougie! Tournez le bouton de contrôle de l'alimentation jusqu'à ce que la flamme s'éteigne.

La nuit, assurez-vous de fermer toutes les lampes

Guide de Bienvenue, de la Réserve Faunique Rouge-Matawin

Réfrigérateur

Ils sont en fonction à votre arrivée et il n'est pas nécessaire de changer les ajustements pour en augmenter la performance. Les réfrigérateurs sont reliés à un détecteur de monoxyde de carbone qui permet leur arrêt immédiat en cas de problèmes.

N'APPUYEZ SUR LE BOUTON DU DÉTECTEUR DE MONOXYDE DE CARBONE QU'EN CAS D'URGENCE OU D'ÉMANATION DE PROPANE, CAR CECI ENTRAÎNE L'ARRÊT DE L'APPAREIL ET NÉCESSITE L'INTERVENTION D'UN TECHNICIEN SPÉCIALISÉ.

Pour éviter la surchauffe du système de refroidissement, remplissez le réfrigérateur petit à petit. Commencez par les aliments périssables, pour y ajouter par la suite les denrées non périssables.

Cuisinière

Elle est munie de veilleuses servant à allumer automatiquement les brûleurs. Vous n'avez pas besoin d'allumettes, il suffit de tourner les boutons des ronds ou du fourneau et ils s'allumeront tout seuls. L'attente pour l'allumage du four varie de 20 à 30 secondes.

Le tiroir de la cuisinière est en fait le grille-pain. Surveillez vos rôties, car elles grillent vite, vite, vite!

Pour la cuisson au four, on suggère de diminuer la température de cuisson de 50 degrés.

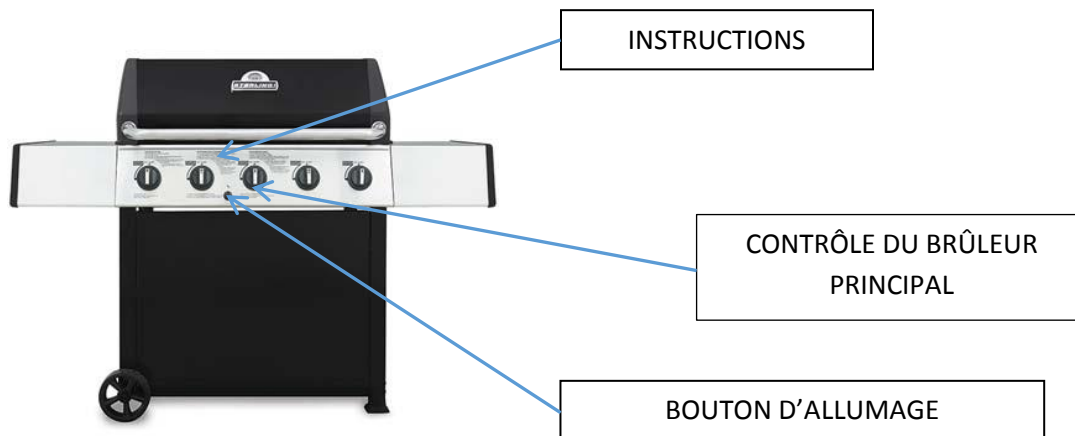
Guide de Bienvenue, de la Réserve Faunique Rouge-Matawin

Barbecues au propane

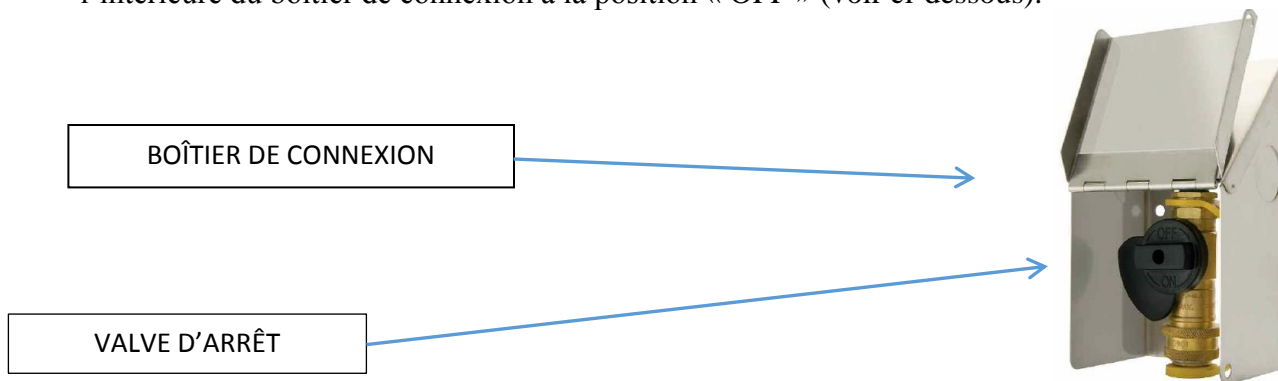
1. Le BBQ est équipé d'un allumeur électronique. Pour l'allumer, tourner le contrôle du brûleur principal et peser sur le bouton d'allumage (vous pouvez également vous référer aux instructions imprimées sur la plaque avant du BBQ).

2. Si le BBQ ne s'allume pas après 3 tentatives, fermer le contrôle, attendre 10 secondes et recommencer la procédure.

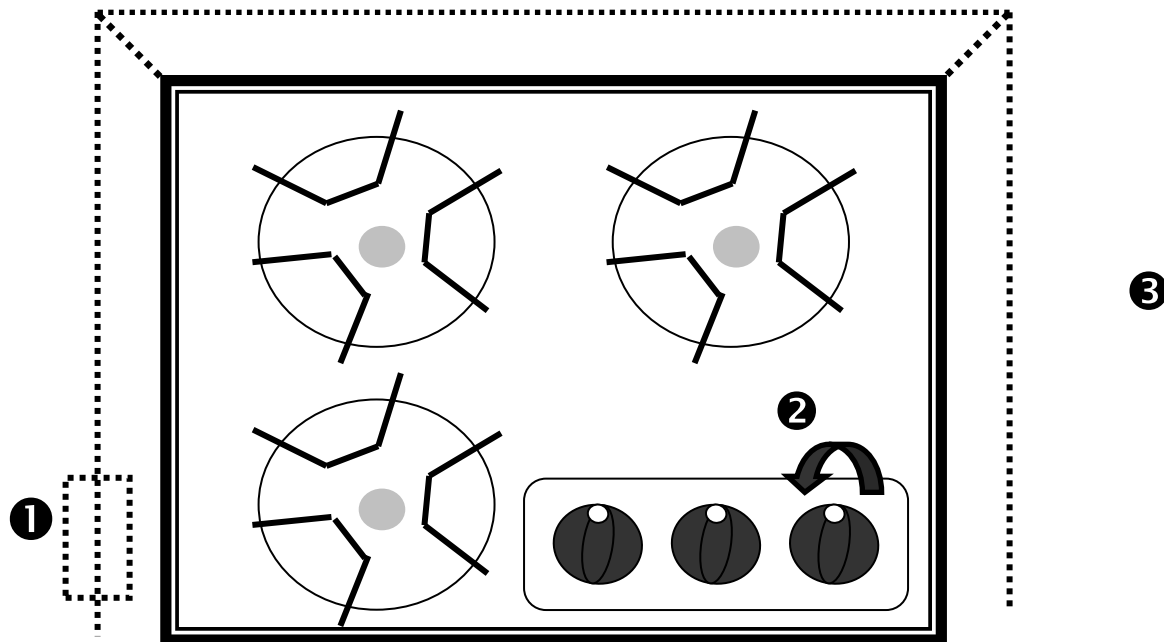
NB. S'il n'est pas possible d'allumer le BBQ à l'aide du bouton d'allumage, utiliser l'allumeur au butane fourni dans l'hébergement.



Si un problème survient (fuite de propane ou impossibilité de fermer l'alimentation à l'aide des contrôles), couper l'alimentation en propane du BBQ en tournant la valve d'arrêt située à l'intérieure du boîtier de connexion à la position « OFF » (voir ci-dessous).



Cuisinière au propane (hékipia)



MODE D'EMPLOI

Attention : Cette cuisinière est conçue pour utilisation extérieure seulement

Tourner la valve à « On », elle se trouve sur le côté droit de la cuisinière.

- ❶ Assurez-vous que le couvercle est relevé et que les rebords sont bien appuyés de chaque côté de la cuisinière.
- ❷ Pour allumer un rond de cuisson de la cuisinière, tournez son bouton lentement vers la gauche.
- ❸ Placez l'allume-feu **ou** une allumette au-dessus du rond de cuisson correspondant près de la source.

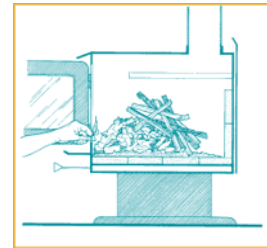
Plus vous tournerez vers la gauche, plus l'intensité sera élevée. Vous pouvez utiliser les trois

FONCTIONNEMENT DES POÊLES À BOIS ET CONSIGNES

Alimentez-le avec modération, car il peut rapidement surchauffer le chalet.

Pour le démarrer, vous aurez besoin de :

- Allumeur ou allumettes
- Papier journal
- Bois d'allumage
- Bûches



1. Utilisez une bonne quantité de feuilles de papier journal froissées et de petits morceaux de bois d'allumage sec. N'utilisez jamais de papier glacé ou de dépliants publicitaires en couleurs.
2. Ouvrez complètement les clefs d'alimentation.
3. Réchauffez la cheminée en plaçant quelques feuilles de papier journal froissées dans le poêle et allumez-les afin de chasser l'humidité.
4. Une fois le papier journal éteint, remettez des feuilles de papier journal froissées et placez quatre ou cinq morceaux de petits bois secs (diamètre de 2 cm max), et ce, de façon à ce qu'il y ait un espace d'air (ou de papier) au centre où l'air pourra circuler.
5. Allumez le papier et laissez la porte du poêle entrouverte. Cette ouverture créera un courant d'air qui attisera le feu et mènera la fumée dans la cheminée plutôt que dans le chalet. Répétez l'opération si le feu ne prend pas.
6. Lorsque le petit bois est bien enflammé, ajoutez graduellement du bois de plus en plus gros. Il est préférable de ne pas surcharger le poêle.
7. Laissez le feu s'activer jusqu'à ce que les bûches soient bien allumées et que la cheminée se réchauffe, soit de 10 à 30 min. Ajoutez des bûches au besoin et fermez la porte de manière étanche.

Lorsque le feu est bien allumé, fermez la clef pour optimiser la performance du poêle à bois en ajustant les clefs d'alimentation.

N'utilisez jamais de liquide pour allumer un feu. Pour faciliter l'allumage, certains préféreront utiliser des bûchettes allume-feu (disponibles auprès du personnel).

NE SURCHAUFFEZ JAMAIS VOTRE POÊLE. SI, À CERTAINS ENDROITS DE VOTRE POÊLE, L'ACIER DEVIENT ROUGE, VOUS ÊTES EN TRAIN DE SURCHAUFFER L'UNITÉ. FERMEZ ALORS LE CONTRÔLE D'ADMISSION D'AIR JUSQU'À CE QUE LA SITUATION SOIT RÉTABLIE.

AJUSTEMENT DE LA TEMPÉRATURE DE LA FOURNAISE

Les fournaies murales ou centrales sont en fonction à votre arrivée. Ajustez au besoin la température avec le thermostat.

DÉTECTEURS DE FUMÉE

Ils servent à vous protéger contre les fumées de combustion du poêle à bois. Des cuissons parfois oubliées sur les cuisinières, ou des rôties qui sont un peu trop grillées peuvent les mettre en alerte. Une bonne aération de la pièce sera nécessaire pour faire taire l'alarme.

COMMENT RÉAGIR EN CAS D'INCENDIE

Si votre détecteur de fumée déclenche une alarme :

- Faites sortir calmement et rapidement tous les occupants de l'unité d'hébergement. Marchez à quatre pattes sous la fumée pour éviter d'inhaler des gaz nocifs;
- APPELEZ LE 9-1-1 ou les pompiers;
- Utilisez un extincteur seulement s'il s'agit d'un début d'incendie. Placez-vous dos à une sortie et visez la base des flammes;
- Fermez les portes et les fenêtres de la pièce où le feu s'est déclaré afin d'éviter sa propagation;
- N'entrez pas dans une pièce si la porte est chaude au toucher;
- Vérifiez le nombre de personnes évacuées sur les lieux;
- Si le feu se déclare la nuit, enveloppez-vous de couvertures plutôt que de chercher vos vêtements;
- Rendez-vous à votre lieu extérieur de rassemblement ou à une unité d'hébergement voisine. En aucun cas, ne retournez à l'intérieur;
- Si vous êtes incapable de sortir, fermez la porte de la pièce où vous vous trouvez. Colmatez-la avec des linges humides et arrosez-la si possible;
- Allongez-vous sur le sol, placez un linge humide sur votre bouche, réfugiez-vous près des fenêtres et signalez votre présence à l'arrivée des secours.
- Signalez l'incident au gardien, dès que possible.

DÉTECTEUR DE MONOXYDE DE CARBONE

Ils sont, au même titre que les détecteurs de fumée, des gardiens de votre santé. Souvent, lorsque plusieurs appareils (lampes, cuisinière, fournaise) fonctionnent en même temps, le taux de monoxyde de carbone acceptable peut être dépassé et l'alerte du détecteur se met en marche. Une bonne aération du chalet sera nécessaire pour faire taire l'alarme. Si l'alarme se déclenche, agissez avec discernement. D'abord, vérifiez si l'alarme est persistante ou intermittente.

Les détecteurs sont d'une importance capitale pour votre sécurité, les déplacer ou enlever les piles est interdit. Identifiez la position des détecteurs à votre arrivée.

Alarme persistante - détecteur de CO₂

- 1- Ventilez la pièce en ouvrant les portes et les fenêtres;
- 2- Sortez du chalet;
- 3- Fermez le gaz (les réservoirs sont situés à l'arrière du chalet);
- 4- Faites vérifier l'installation de propane.

Alarme intermittente - détecteur de CO₂ et détecteur de fumée

Remplacez la pile et l'alarme devrait cesser. La pile de rechange se trouve à l'entrée du chalet sur le mur de gauche. Aviser un employé que vous avez utilisé la pile de rechange.

Intoxication - sachez identifier les symptômes

- | | |
|---|-----------------------------------|
| 1- Maux de tête persistants | 4- Tension au front et aux tempes |
| 2- Sensation de fatigue et de faiblesse | 5- Étourdissements, vomissements |
| 3- Perte de contrôle musculaire | 6- Rougissement des yeux |

Si ces symptômes se manifestent pendant votre séjour, suivez les procédures identifiées lors d'une ALARME PERSISTANTE et signalez l'incident au gardien.

Guide de Bienvenue, de la Réserve Faunique Rouge-Matawin

MOTEUR HORS-BORD À ESSENCE

Informez-vous au personnel des postes d'accueils pour les modalités de réservation des moteurs hors-bords.

Plusieurs précautions sont à suivre au transport et à l'utilisation de ce matériel.

Lors du transport

Pour éviter le déversement de carburant et des huiles, vérifiez que le moteur soit en position de transport. L'indication « this side up » vers le haut.

Bien fermer le bouchon d'évent situé sur le dessus du bouchon à essence.

Au démarrage :

- Vérifiez la réserve de carburant;
- Amenez l'interrupteur de carburant en position verticale;
- Ouvrez complètement le bouchon d'évent situé sur le dessus du moteur;
- Vérifiez que l'étrangleur (image) soit en haut;
- Vérifiez que l'accélérateur soit bien descendu;
- Pressez suffisamment le bouton en caoutchouc (poire d'amorçage);
- Démarrez et glissez la manette de l'étrangleur graduellement vers le bas;
- Réglez l'accélération selon vos besoins;
- Lorsque le moteur est chaud, laissez l'étrangleur descendu pour le démarrer.

Guide de dépannage du moteur à essence

Problème	Causes possible
Le moteur ne démarre pas	Réservoir à sec Tuyau d'alimentation débranché Commande de gaz n'est pas en position de démarrage Fil de bougie desserré Inverseur n'est pas au point mort
Le moteur démarre difficilement	Niveau d'essence trop bas Bouchon d'évent fermé Tuyau d'alimentation pincé Poire d'amorçage pas assez pressée Fil de bougie desserré
Le moteur tourne à vide	Hélice chargée de débris Inverseur n'est pas en marche avant
Le moteur s'arrête subitement	Fil de bougie desserré Réservoir à sec

7 - RÉSEAU SÉPAQ

SÉPAQ

La Société des établissements de plein air du Québec, désignée par le titre Sépaq, est une société d'État en activité depuis mars 1985. Son conseil d'administration est composé de neuf membres nommés par le gouvernement du Québec.

Le mandat de la Sépaq est d'administrer et de développer les territoires publics et les équipements touristiques qui lui sont confiés. La Sépaq a pour mission de rendre accessibles, de développer et d'assurer la pérennité du territoire, des sites touristiques et des actifs qui lui sont confiés en tenant compte des dimensions publique, environnementale, sociale et économique.

Les 47 établissements, regroupés sous près de 52 000 km² de territoires naturels, répartis dans 18 régions touristiques, forment les trois réseaux de la Sépaq : les parcs nationaux, les réserves fauniques et le secteur touristique.

TROIS RÉSEAUX

RÉSEAU DES PARCS NATIONAUX

Le réseau compte actuellement 23 parcs nationaux et le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent exploité conjointement avec le gouvernement fédéral et couvre une superficie de plus de 6 700 km². Créés en vertu des standards internationaux, ils font partie du réseau des aires protégées du Québec.

À l'instar des parcs nationaux du reste du monde, ils sont exclusivement voués à la protection permanente des territoires et à la mise en valeur de leur patrimoine naturel et historique à des fins scientifiques, d'éducation et de loisir de plein air.

Dans ces territoires, aucune exploitation des ressources naturelles n'est permise. Les activités-vedettes sont la randonnée pédestre et les activités de découverte.

RÉSEAU DES RÉSERVES FAUNIQUES

Le réseau est formé de 13 réserves fauniques ainsi que Sépaq Anticosti, dont la superficie combinée forme un territoire de plus de 44 700 km². Ces vastes territoires publics sont principalement voués à la conservation et à la mise en valeur de la faune de même qu'à la pratique d'activités de plein air.

Leur vocation privilégiée :

- Une exploitation faunique selon le principe du développement durable;
- Une offre dominante d'activités reliées à la faune;
- La poursuite d'activités de recherche et d'expérimentation sur les populations fauniques;
- L'équité et la priorité d'accès pour tous les Québécois en regard de l'utilisation de la faune;
- Le maintien de la biodiversité;
- La gestion intégrée des ressources.

L'exploitation des ressources naturelles n'y est pas interdite. Ainsi, les territoires peuvent faire l'objet d'activités d'exploitation forestière, minière ou hydroélectrique. On y favorise l'exploitation intégrée des ressources, impliquant les autres occupants du territoire.

SECTEUR TOURISTIQUES

Le secteur touristique est composé de 10 centres touristiques qui accueillent une clientèle variée. Comme leur nom l'indique, ces établissements ont une vocation touristique. Ils offrent des activités récréatives, de détente ou de découverte du patrimoine dans un milieu naturel.

CRÉATION DES RÉSERVES FAUNIQUES ET DES PARCS NATIONAUX

CRÉATION DES RÉSERVES FAUNIQUES

Outre les constructions récentes, les chalets qui vous hébergent sont les vestiges de l'époque des clubs privés. Au milieu des années 1880, les premiers clubs de chasse et pêche voyaient le jour au Québec. Jusqu'à ce jour, rien n'avait été fait dans le but de développer les ressources cynégétiques et halieutiques, sauf dans le cas de la pêche au saumon. Pendant les premières années de l'administration de ces droits par la province, les privilèges de pêche furent alloués sur une base limitée qui, rapidement, prit des proportions considérables.

Le but recherché était la protection de la faune lacustre et terrestre, car l'État ne disposait pas des pécules nécessaires à l'embauche de gardes forestiers partout sur ce vaste territoire. Ainsi, les clubs à qui étaient confiés ces territoires devaient y assumer un gardiennage efficace afin de garantir la survie des espèces fauniques, tout en assurant des revenus substantiels à la province. La clientèle recherchée était américaine et les campagnes de promotion furent très efficaces, car la plus grande partie des membres étrangers des clubs privés provenaient des états américains limitrophes.

En 1914, le Québec comptait 200 clubs privés de chasse et de pêche. Les territoires étaient parfois restreints, parfois immenses, comme le célèbre club Triton qui couvrait plus de 800 km². En 1945, on en recensait 615, occupant une superficie de 30 000 km². Chacun d'eux avait développé un réseau de camps et de portages, disposait d'un maître camp et autorisait ses membres à construire des chalets privés. Vers le milieu des années 1960, l'époque des clubs privés atteint son apogée. On en dénombrait 2 200 sur une superficie de 78 000 km².

À cette époque, peu de Québécois avait accès à ces territoires pour des activités personnelles de chasse ou de pêche. On les retrouvait plutôt au service des membres des clubs où ils étaient embauchés à titre de gardiens ou de guides. Dans les décennies 60 et 70, de fortes pressions de la population à l'égard de la démocratisation des terres publiques pour la pratique de la chasse et de la pêche incitèrent le gouvernement de l'époque à mettre en place un processus d'accessibilité par une opération « déclubage » qui initia la création d'un réseau unique au monde de « réserves de chasse et de pêche ».

Ce dernier, devenu aujourd'hui le réseau des « réserves fauniques », qui amorça le déclin des clubs privés. La gestion de ces précieux territoires devenait dès lors affaire de l'État et différents ministères s'en partagèrent l'exploitation et la mise en valeur.

Depuis 1995, le réseau des réserves fauniques, qui compte 13 établissements dispersés sur plus de 44 700 km², a été confié à la Sépaq qui poursuit cette grande démarche d'accessibilité auprès de la population du Québec.

Plus de 500 chalets et 10 000 emplacements de camping profitent maintenant aux adeptes de la nature, plus de 8 500 km de chemins à parcourir, de nombreux sentiers et des centaines de lacs et de rivières accessibles à tous.

CRÉATION DES PARCS NATIONAUX

Le gouvernement du Québec s'est doté en 1977 d'une loi cadre en vue de l'établissement d'un réseau de parcs nationaux, lesquels ont été créés pour représenter l'une des 43 grandes unités du paysage québécois ou pour protéger un site naturel exceptionnel et ont été classifiés en deux groupes : les parcs de conservation étaient d'abord créés pour assurer la protection permanente des territoires tandis que les parcs de récréation avaient pour mandat de répondre aux besoins de récréation de plein air.

En 2001, la vocation des parcs nationaux a été redéfinie et le rôle qui leur a été attribué en est maintenant un de premier plan au regard du maintien de la biodiversité. C'est pourquoi les vocations « parc de conservation » et « parc de récréation » ont été abolies. On parle maintenant des parcs québécois qui partagent tous le même objectif prioritaire : assurer la conservation et la protection permanente de territoires représentatifs des régions naturelles du Québec ou de sites naturels à caractère exceptionnel, notamment en raison de leur diversité biologique, tout en les rendant accessibles au public pour des fins d'éducation et de récréation externe.

Les parcs québécois satisfont aux critères établis par l'Union mondiale pour la nature (UICN) qui sont reconnus par la communauté internationale pour définir les aires protégées appelées « parcs nationaux ». Depuis 1999, la Sépaq a reçu du gouvernement du Québec le mandat d'assumer la gestion des activités et des services des parcs avec la perspective d'un réseau de calibre international par l'entremise de Parcs Québec. Afin d'assurer une protection permanente de ces précieux territoires et de les mettre en valeur, un important volet de leur gestion est réservé à la recherche, au suivi des espèces, à l'étude d'impacts environnementaux des aménagements et à la protection.